

CERCLE ORNITHOLOGIQUE DE FRIBOURG

Adresse: Case postale 96, 1707 Fribourg
CCP: 17-7694-3

Comité:

Parrat Simon-Pierre, av. Jean-Marie-Musy 2, 1700 Fribourg	président
Beaud Michel, rte de la Veveyse 6, 1700 Fribourg	vice-président
Gendre Charles, Maupraz, 1728 Rossens	secrétaire
Grandjean André, Ste Apolline 8, 1752 Villars-sur-Glâne	caissier
Aebischer Adrian, Recholderstr. 26, 3186 Düdingen	
Broch Laurent, rte des Pervenches 5, 1700 Fribourg	
Grand Pascal, Lenda 9, 1700 Fribourg	
Jeanmonod Jacques, rte d'Yverdon 50, 1530 Payerne	
Perritaz Jacques, Russilles, 1724 Praroman	
Schaller Dominique, rte St-Barthélemy 23, 1700 Fribourg	
Vigneau Henri, rte de Ponthaux, 1757 Noréaz	

Responsables du groupe des jeunes:

Grangier Sarah, rue de la Paix 8, 1630 Bulle
Gremaud Colette, sur le Moulin, 1632 Riaz
Gremaud Jérôme, sur Perrausaz, 1632 Riaz

Cotisations 1994

Nous vous prions de prendre en considération d'un oeil bienveillant le bulletin de versement (qui se trouve au milieu de ce numéro) destiné à l'acquittement de votre cotisation annuelle. Merci d'avance.

Rappel: Fr. 15 pour les membres, Fr. 5.- pour le groupe des jeunes (jusqu'à 25 ans).

Réalisation de la couverture: Jérôme Gremaud

Programme d'activité du COF été-automne 1994

Conférences:

Me 5 octobre: **Dias des vacances**

Ce sera l'occasion, pour les membres qui le désirent, de présenter leurs dias de vacances (au maximum 50 par membres).

Me 2 novembre: **Atlas des oiseaux nicheurs du Pays d'Enhaut**

Présentation d'un livre à paraître
par Eliane et Pierre Beaud de Lausanne

Me 7 décembre: **De la Grue caronculée à la Musaraigne-éléphant (faune du Botswana et du Zimbabwe)**

par Yvan Francey, Montet

Ces conférences auront lieu à Fribourg, à l'Hôtel Central, rue Nicolas de Praroman 2, à 20h15

Excursions:

Sa-Di 2-3 juillet: **Réserve du Creux-du-Van**

Sortie organisée par Jacques Jeanmonod (voir texte ci-après)

Sa 23 juillet: **Recensement des Martinets alpins**

Sous la conduite de Jacques Jeanmonod. Il s'agit de rechercher les endroits où niche cette espèce en ville de Fribourg. Rendez-vous à 10h00 et à nouveau à 14h00 à la place du Collège St-Michel.

Di 2 octobre: **Baguement à la Berra, observation de la migration**
(Michel Beaud)

Les membres qui désirent participer à cette activité sont invités à se rendre (le matin, le plus tôt sera le mieux) directement sur place: au Chalet de la Berra, (Coord. 580.280/169.640, Carte nationale 1:25000 Gruyères).

Di 9 octobre: **Baguement à Payerne, Etang du cimetière**
(Jacques Jeanmonod)

Rendez-vous directement sur place: à Payerne, à l'étang qui se trouve après le cimetière en direction de Cugy.

Di 13 novembre: **Recensement des oiseaux d'eau**

Inscriptions et renseignements selon le schéma habituel:

Lac de Pérolles:	Michel Beaud	037/ 24 12 33
Lac de la Gruyère:	Claude Perroud	029/ 2 05 24
Lac de Schiffenen:	Simon-Pierre Parrat	037/ 28 33 84
Lac de Morat:	Francis Banderet	037/ 75 19 94
Lac de Neuchâtel rive sud jusqu'à Yvonand:	Michel Antoniazza	024/ 31 18 16
Lac de Neuchâtel rive nord vaudoise:	Jacques Jeanmonod	037/ 61 37 86

Di 11 décembre: **Les oiseaux hivernants au Fanel**
Sortie organisée par Dominique Schaller

Rendez-vous à 8h00 aux Grand-Places; prévoir un pique-nique.
Inscriptions à la case postale du cercle, jusqu'au 6 décembre au plus tard, au moyen du bulletin figurant à la 3ème page de couverture du présent bulletin ou par téléphone au 037 / 28 34 83.

**Excursion du samedi 2 et du dimanche 3 juillet 1994 au
Creux-du-Van**

Cette année, nous vous proposons de découvrir la réserve neuchâteloise du Creux-du-Van. Nous nous donnerons rendez-vous à 8 h à la gare CFF de Boudry (NE) où nous laisserons nos véhicules. De là, nous remonterons les pittoresques gorges de l'Areuse jusqu'à Champ-du-Moulin. Nous nous engagerons alors dans le cirque formés par les falaises et passerons à la Ferme Robert, petit bistrot situé au fond même du Creux; nous longerons les parois dans lesquelles nous tenterons de voir le Tichodrome qui trouve ici un site de nidification majeur dans le Jura: 1 à 4 couples y sont cantonnés selon les années. L'Hirondelle des rochers, le Grand Corbeau et les Faucons crécerelle et pèlerin hantent aussi ces lieux, de même que les bouquetins et chamois, nombreux. Par un sentier raide, nous nous élèverons sur le flanc sud-est des falaises dont nous atteindrons le sommet près de la Grand Vy (grande vue pour ceux qui ne comprennent pas le patois neuchâtelois). En admirant la flore très intéressante qui borde le Creux, nous longerons l'à-pic sur 3 km, histoire de découvrir la vue sur le bas du val de Travers, le val de Ruz et la vallée des Ponts; non loin du bord, l'alpage du Soliat nous attend pour la nuit. Le restaurateur nous propose, pour la modique somme de 38 francs: 1) au choix, une fondue ou du jambon avec gratin, 2) la nuit en dortoir, 3) le petit-déjeuner. On signale qu'il n'y a pas d'électricité dans les dortoirs et qu'il est sage de se munir d'une lampe de poche. J'ai d'ores et déjà réservé une quinzaine de places avec option pour 10 places supplémentaires: faites de la pub pour cette sortie qui marque le début des vacances.

Le dimanche matin, nous cheminerons vers la Roche Devant d'où l'on jouit d'une vue superbe sur le lac et l'arrière-pays fribourgeois. Nous redescendrons vers le lac par la Joux de Provence avant quoi nous aurons l'opportunité de parcourir une zone d'emposieux (dolines) et voir un gouffre. Nous emprunterons le vallon et la gorge de la Vaux qui nous amènera à Vaumarcus: nous y prendrons le train qui nous ramènera à Boudry (départ des trains à 15h01, 17h01 et 18h01). La course s'adresse aux personnes à qui la marche et l'effort ne font pas peur: la dénivellation est importante. J'attends vos inscriptions (billet d'inscription à la 3ème page de couverture).

J. Jeanmonod

A propos de trois dossiers:

Le radeau à Sternes du lac de la Gruyère

Depuis des années, les **Sternes pierregarins** fréquentent le lac de la Gruyère en période de nidification; elles ne peuvent toutefois pas y nicher, les sites propices faisant défaut. C'est la raison pour laquelle nous avons abordé les autorités cantonales, plus spécialement l'Office Cantonal pour l'Aménagement du Territoire (OCAT). Nous n'avions pas pensé mettre autant d'émoi dans le landerneau des fonctionnaires: il a fallu des mois d'étude pour qu'enfin un juriste du DTP nous dise quelle est, à son avis, la marche à suivre. Le dossier préparé par notre vice-président Michel Beaud a donc été déposé en vue d'une demande de permis de construire ... un radeau ! La procédure d'enquête publique s'est close le 25 décembre 1993: deux oppositions ont été portées à notre connaissance: celle d'un voisin du site prévu, qui demande une plus grande extension du périmètre de protection, et celle des pêcheurs, plus spécialement des pêcheurs à la ligne et à la traîne, qui ont peur de perdre un bout de lac (0,0055 % de la surface) ... et s'inquiètent des dangers courus par les véliplanchistes à cause des câbles d'amarrage! Depuis sa lettre du 28 janvier 1994; nous attendons que le Préfet de la Gruyère nous convoque pour une vision locale avec les opposants: à la date où j'écris (3 mai), il n'a semble-t-il pas encore reçu le dossier avec les préavis de l'OCAT. Un rappel lui a été envoyé le 2 mai. Résultat de tant d'attermoiments: ce n'est pas encore cette année que les Sternes pourront nicher au lac de la Gruyère !

La gravière de la Léchire à Marly

Le COF a été abordé par l'Association des opposants à la **gravière de la Léchire**. Il s'agit de l'ouverture d'une gravière au lieu-dit La Léchire à Marly. Les exploitants, pour se conformer au voeu de la commune d'éviter un lourd trafic de camions, ont prévu le transport du gravier par dessus la Sarine jusqu'à Invua au moyen d'un téléphérique. Or, l'endroit est très fréquenté par les oiseaux et le câble, venant s'ajouter à la ligne à haute tension déjà existante, représenterait pour eux un grand danger. Arrivant tard sur l'affaire, nous avons, conjointement à "Nos Oiseaux", formé un recours de droit administratif auprès du Tribunal Administratif du canton de Fribourg. Il faut noter ici, et c'est important par les temps qui courent, que ni l'exploitant de la gravière, ni le TA, n'ont contesté notre légitimation active. Au

bénéfice d'une suspension de procédure de trois mois, nous avons trouvé un terrain d'entente avec la société exploitante: moyennant retrait de notre recours, "La Léchire" s'est engagée par écrit à munir le câble du téléphérique d'un dispositif de manchons à air destinés à en signaler la présence aux oiseaux. De plus, durant toute l'exploitation qui durera 10 ans, "La Léchire" entretiendra le dispositif en question. Notre recours a été retiré le 22 janvier 1994, et le Président du Tribunal a pris acte de l'accord intervenu dans une décision du 24 janvier.

Le tir des Hérons et des Cormorans

Il faut malheureusement revenir ici sur la question des **persécutions** absolument intolérables dont sont victimes non seulement les **Hérons cendrés**, mais aussi les **Grands Cormorans**. Des tirs dans les nids de diverses héronnières, en pleine période de nidification, nous ont de nouveau été rapportés en 1993. Malheureusement, les éléments matériels de preuve nous font à chaque fois défaut, bien que des photos aient été prises de cadavres de Hérons. Je voudrais vous demander de faire vigilance: si vous avez connaissance de tels faits, recherchez deux ou trois témoins sûrs et faites un relevé précis de ce que vous découvrez; prenez beaucoup de photos et surtout, emportez les cadavres pour les remettre à notre vice-président Michel Beaud. Nous voulons en effet faire cesser ce genre d'activité totalement contraire aux règles les plus élémentaires du respect de la reproduction des espèces.

Le Cercle a été averti par des témoins oculaires du tir de deux Hérons cendrés en plein vol. Le cadavre de l'un d'eux est toujours conservé dans un congélateur. La plainte pénale que nous avons déposée le 20 juillet 1993 s'est terminée par un non-lieu prononcé dans une Ordonnance du 25 octobre par un Juge d'Instruction de Fribourg: nous n'avons pas recouru contre cette ordonnance, le tireur étant, je cite, "au bénéfice d'une autorisation de tuer des hérons cendrés et des cormorans, valable du 1er mars 1993 jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la chasse, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 1994 ... [le tireur] a respecté les conditions relatives à ladite autorisation." Par lettre du 22 janvier 1994, nous nous sommes adressés au Service cantonal de la chasse pour connaître les conditions que doit remplir le détenteur d'un tel permis pour tirer Hérons et Cormorans. Nous voulions savoir si n'importe quel oiseau de ces deux espèces peut être tiré, et s'il peut l'être n'importe où. Nous voulions savoir si les tirs sont annoncés, avec lieux, dates, etc. Nous voulions connaître la liste des détenteurs de telles autorisations,

etc. La réponse du Service cantonal de la chasse et de la pêche, datée du 4 février nous indiquait que ceux des pisciculteurs autorisés à tirer Hérons et Cormorans sont titulaires d'un permis de chasse et en règle avec la législation en vigueur. Si le nombre d'oiseaux tirables n'est pas limité, les tirs ne peuvent avoir lieu qu'à l'intérieur de l'enceinte de leurs installations. Par ailleurs, les mesures de préventions habituellement préconisées se seraient révélées inefficaces ou irréalisables. Nous avons donc écrit à nouveau, le 11 avril. Voici quelques extraits de cette lettre:

- *Le critère fixé par la loi fédérale sur la chasse et la protection de la nature pour "... ordonner ou autoriser en tout temps des mesures contre certains animaux protégés..." est que lesdits animaux causent des dégâts importants. Le cas que nous avons signalé concernait deux Hérons cendrés en vol. Il faut en déduire que, dans le canton de Fribourg, n'importe quel Héron peut être la cible des pisciculteurs, même si tel individu tiré n'a jamais causé aucun dommage au tireur et à sa pisciculture. Une telle interprétation nous semble complètement fautive par rapport à l'esprit de la loi qui tend à supprimer les individus bien précis qui ont des habitudes fâcheuses et nuisibles. Ne peuvent donc être abattus que ceux des oiseaux qui, par habitude et avec constance, viennent se servir de poissons au bord des bassins, et non pas tout Héron de passage à proximité. Ni même chaque Héron qui se poserait au bord des bassins.*
- *Vous parlez de "l'enceinte des installations". Or le tir du 19 juillet 1993 que nous avons dénoncé a eu lieu à environ 100 m. des bassins. A votre avis, le Héron tué était-il encore dans "l'enceinte des installations" ? De plus, l'emprise de la pisciculture est au sol. Son "espace aérien" n'a plus rien à voir avec "l'enceinte des installations". Sinon, à quelle hauteur un Héron doit-il passer au-dessus de la pisciculture pour être hors de danger ? Avez-vous émis des directives à ce sujet ? Pouvez-vous nous les faire connaître ?*

[La Commission fédérale "Héron et pêche"] préconise d'essayer d'abord les moyens mécaniques préventifs pour ne se résoudre qu'en dernier ressort à des tirs sélectifs très restrictifs concernant quelques individus seulement, et cela sous le contrôle strict du canton concerné. Que nous sachions, il n'y a pas eu, dans la pisciculture de [M.X.] d'essai de protection mécanique, et votre autorisation de tir donnée aux pisciculteurs est bien trop large pour satisfaire à l'exigence d'un contrôle strict par le canton.

Dès lors, nous vous suggérons les mesures suivantes:

- *Chaque pisciculteur doit faire l'essai de mesures mécaniques pendant au moins une année; à ce sujet, nous vous rappelons que certaines piscicultures du Plateau sont dotées de filets montés sur rouleaux, couvrant intégralement les bassins. Le système semble fonctionner à satisfaction. Nous vous signalons par ailleurs l'essai concluant fait par le pisciculteur du Blausee dans l'Oberland bernois: les photos ci-jointes ont été prises il y a trois ou quatre ans par M. Michel Beaud. Interrogé, le propriétaire des installations se disait très satisfait du résultat obtenu.*
- *Les tirs très sélectifs de quelques individus bien précis qui ont des habitudes fâcheuses et nuisibles doivent être du ressort exclusif des gardes-chasse, uniquement à l'intérieur des installations de pisciculture, et ne concerneront que des individus identifiés et posés au bord des bassins. Personne d'autre ne doit avoir d'autorisation de tir. Ailleurs, le tir des Hérons est strictement interdit à tout le monde, gardes-chasse compris.*
- *Nous vous suggérons de demander aux gardes-chasse de remettre chaque animal tué, entier et non vidé, à une autorité à désigner (Vétérinaire cantonal ou Musée d'Histoire Naturelle par exemple) à titre de contrôle d'une part, de suivi des contenus stomacaux d'autre part."*

Nous en sommes là. Vous serez évidemment tenus au courant de la suite dans un prochain "Tichodrome".

Simon-Pierre Parrat

Le Faucon crécerelle dans la Broye vaudoise et fribourgeoise en 1993

Depuis 1986, les membres du GBRO suivent de façon précise les effectifs nicheurs des Crécerelles dans la Broye, couvrant dans leurs recherches une surface de 333,5 km². La population continue de croître régulièrement: 88 couples nicheurs ont été repérés en 1993; 77 ont pu être suivis. Sur ce dernier total, 13 couples ont échoué leur nidification (16,9 %). Les 64 autres ont totalisé 335 oeufs (Moyenne: 5,23). 26

d'entre elles étaient composées de 6 oeufs. 279 jeunes proches de l'envol ont été bagués, soit 4,5 jeunes par couple. Le taux d'infécondité, calculé sur 60 pontes, est de 3,5 % (oeufs inféconds ou non éclos); le taux d'échec durant l'élevage, prenant en compte 58 nichées contrôlées précisément, s'élève à 7,8 % (mort entre l'éclosion et l'envol).

Tous ceux qui désirent perfectionner leur technique du déploiement de l'échelle et, accessoirement, assister au baguement des jeunes ou au contrôle des couvées sont priés de nous contacter sans retard. Ils peuvent s'adresser à Laurent Broch (tél.: 037 / 26 21 55), Charly Corminboeuf (tél.: 037 / 34 12 42) ou au soussigné (tél.:037 / 61 37 86).

J. Jeanmonod

Dernières nouvelles des Martinets alpins

Observations

Comme chaque année, le COF suit l'évolution des Martinets alpins nicheurs dans les villes de Fribourg et Payerne. Chacun peut apporter sa contribution à ce suivi, par exemple en notant les dates d'arrivée des premiers individus, celle(s) du gros des effectifs et les plus tardives en automne. Pour 1993, les extrêmes suivants ont été relevés: à Fribourg, les premiers individus ont été observés le 4 avril et les derniers le 15 octobre (195 jours de présence) et à Payerne, les oiseaux ont été présents du 11 avril au 3 octobre (176 jours).

Recensements en ville de Fribourg

Cette année, ces comptages ont eu lieu par beau temps, au cours du matin et de l'après-midi, en pleine période de nourrissage des jeunes: ils ont permis de mettre assez clairement en évidence la situation, sans doute de façon plus nette qu'au cours des dénombrements vespéraux effectués ces dernières années. 12 sites au minimum ont été occupés et 150 à 158 couples nicheurs ont été recensés.

Il va sans dire que, de toute façon, des couples nous échappent et que les chiffres cités sont à considérer comme des minima. En publiant la liste ci-dessous, nous

aimerions retenir votre attention et vous encourager à surveiller ces sites au cours de la saison qui vient, à nous faire part de vos constats et observations: le soussigné reçoit vos notes avec intérêt !

Désignation du bâtiment (situation)	Nombre de couples	Tendance par rapport à 1992
Ecole du Bourg	10	+ 2-3
Ecole du Jura	?	?
Eurotel (loges à stores)	15 (min)	=
Hôtel de ville	2-3	=
Caserne de la Planche	?	?
Pérolles 15 - 17	?	?
Place du Petit Paradis (rue de Lausanne 34)	1	=
Route des Alpes (fronton, angle du bâtiment des Ursulines)	2	=
Av. du Midi 13-17	1-2	=
Cathédrale St-Nicolas (nef, face NE)	6	=
Collège Saint-Michel (ancien bâtiment)	2	+ 1
Collège Saint-Michel (Lycée)	92	+ 14
Collège Saint-Michel (ancien internat, côté Varis)	15-20	+ 2-4
Nouvel Hôpital cantonal	1	=
Route des Alpes 1 (bâtiment Rentenanstalt)	3-4	+ 2-3

Nombre de couples de Martinets alpins en ville de Fribourg

Contrôle de la colonie du Lycée

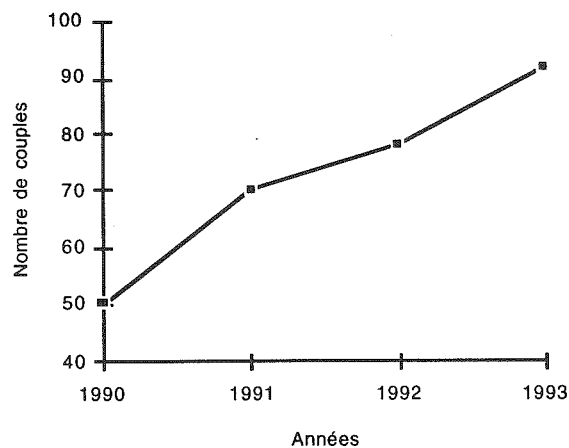
Elle a eu lieu le 19 juillet 1993: 12 membres du COF ont participé aux opérations de baguement, de contrôle des adultes, d'étiquetage des nouveaux nids ainsi que leur cartographie. **92 nids occupés ont été dénombrés cette année**: 2 couples retardataires étaient encore sur des oeufs et 2 nids contenaient de très petits jeunes. **82 nids contenaient 189 jeunes en âge d'être bagués**, auxquels on peut en rajouter 1, replacé dans un nid le 15 juillet: il provenait de l'avenue du Midi 13, où il avait été découvert au sol.

La colonie a donc eu une productivité de **2,30 jeunes en âge d'être bagués par nid**: une année moyenne, sans plus, avec des chiffres conformes à ceux du reste de notre pays.

4 adultes ont été capturés et bagués au cours de cette opération et 22 autres ont été contrôlés; 18 d'entre eux avaient été (bagués jeunes au nid) au Lycée et 4 comme adultes. Le plus âgé avait été bagué au nid au cours de la saison 1982.

Au terme de la saison écoulée, il y a plusieurs raisons d'être satisfait. On constate d'abord que le nombre de couples nicheurs en ville de Fribourg est stable, voire en légère augmentation. **La colonie principale du Collège Saint-Michel continue sa restructuration** et ses effectifs ont à nouveau progressé de manière significative: elle compte cette année 92 couples nicheurs (pour 78 en 1992), soit 15,2 % de plus. Par rapport à 1991, première année après les transformations, où 70 couples avaient niché, la progression est même de 31,4 % !

Aujourd'hui, on mesure déjà concrètement les effets de l'opération de protection qui a donc parfaitement atteint ses objectifs. Par contre, la diminution du nombre des sites, qui passe de 20 à 12, est importante (- 40 %): elle confirme la tendance des oiseaux à se regrouper dans la colonie principale.



Martinets alpins nicheurs au Collège Saint-Michel (1990: en nichoirs, 1991-1993: sites traditionnels)

Effectifs en ville de Payerne

En 1993, 4 sites ont été occupés et 6 à 7 couples ont niché. Si la situation paraît stable depuis plusieurs années, les nicheurs semblent même en légère augmentation. Cependant, le nombre de couples est nettement inférieur à ce qu'il a été dans les années 70. Une action doit maintenant être menée dans cette ville pour favoriser la nidification de cette espèce: un des objectifs futurs de l'équipe broyeurde est d'arriver à ce que la population nicheuse retrouve ses anciens effectifs.

J.Jeanmonod

Activités du Groupe des Jeunes: Week-end à la Berra des 26 et 27 mars 1994

Le temps n'était guère au beau fixe, ce samedi après-midi. Pourtant un nombre record de participants attendaient de pied ferme le ululement de la Hulotte ou de la Tengmalm.

De Bulle, nous nous rendons donc dans le massif du Cousimbert où Michel Beaud nous a "dégotté" un petit chalet sis au milieu d'une clairière. Malgré les conditions idéales, nous devons nous contenter du bruit du vent dans les sapins; aucune chouette ni la Bécasse ne daignent lancer une strophe. A croire qu'elles avaient préparé le coup!

Le lendemain s'annonce meilleur en émotions fortes! En effet, dès les premiers pas, nous apercevons une Cigogne noire longeant la crête. L'Aigle royal nous survole plusieurs fois, tandis que les Grands Corbeaux entament de longs vols. Nous avons ensuite parcouru forêts et crêtes pour atteindre la "Pierre du Sacrifice". Celle-ci surplombe la forêt au croisement de trois districts et de quatre communes. On y raconte que pour pallier à la famine, on y sacrifia un jeune homme de la Roche. D'ailleurs, on peut encore observer sur cette pierre des inscriptions et de petites rigoles creusées pour amener le sang à terre. Mais rassurez-vous, on ne tenta pas la chose et tous les participants furent ramenés (pour une fois!) sains et saufs à destination.

Colette, Sarah, Jérôme

Une histoire de mouette

Une Mouette rieuse a été baguée le 19 mars 1970 en ville de **Fribourg** dans le quartier de Pérolles. Il s'agissait d'un oiseau né en 1969. Depuis ces années là, cet oiseau a été contrôlé 18 fois (!) à Malmö (Suède) et à Copenhague (Danemark) et présente une longévité remarquable d'environ 24 ans. Le dernier contrôle date du 4 mars 1993. Cette mouette porte une bague depuis 8386 jours, soit près de 23 ans. Ce n'est peut-être ni un record de reprises ou de contrôles, ni non plus une longévité exceptionnelle quand bien même les records suisses se situent entre 25 et 26 ans. La mouette ce tient de préférence en automne et en hiver du côté de Malmö et au printemps, de préférence à Copenhague. Peut-être y aura-t-il encore, et je l'espère, quelques nouvelles de cette mouette prochainement?

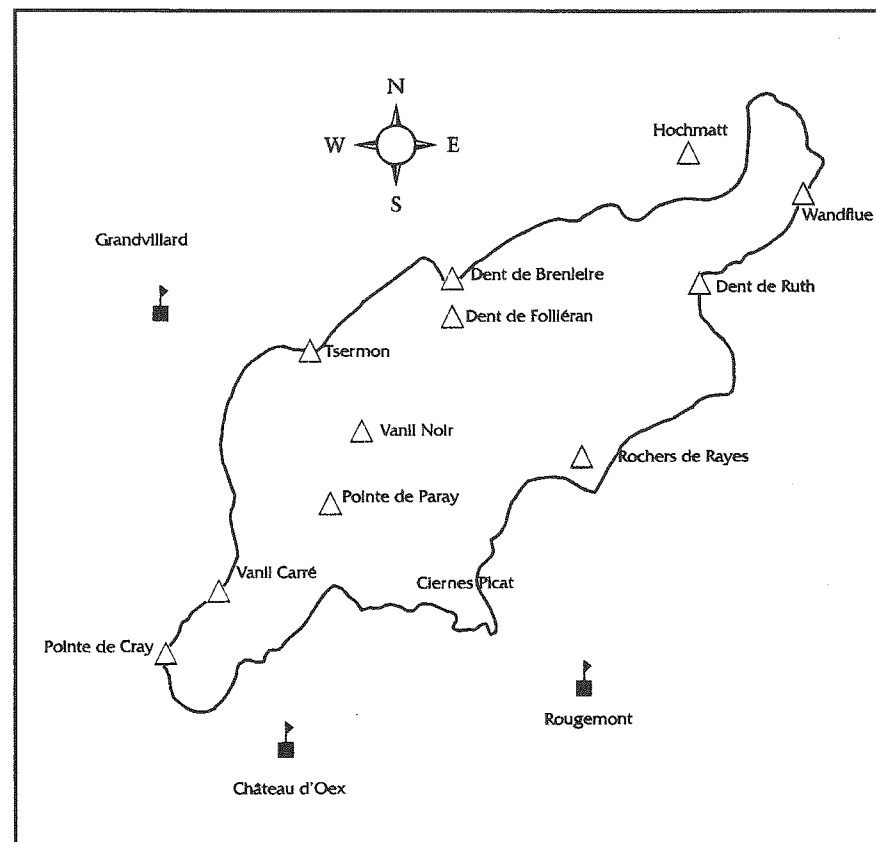
André Fasel

Relevés ornithologiques locaux

Pour combler une lacune existante, le Tichodrome publiera régulièrement la liste des espèces observées dans les réserves naturelles ou autres hauts-lieux de l'ornithologie fribourgeoise. Dans ce numéro, nous présentons la liste des espèces du Vanil Noir.

Vanil Noir

La région du Vanil Noir (FR/VD) est inscrite à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale; elle englobe les Dents de Brenleire et de Folléran, le Tsermon, le Vanil Carré, la Pointe de Cray, les Ciernes Picat, les Rochers de Rayes, la Dent de Ruth, la Wandflue, tout le Petit Mont avec la Forêt du Lapé ainsi que le Gros Mont. Dans ce périmètre qui englobe aussi la réserve botanique et la réserve naturelle du Vanil Noir, (propriété de la Ligue suisse pour la protection de la nature) 80 espèces d'oiseaux ont été dénombrées et jusqu'à ce jour, 76 ont niché. Trois autres espèces au moins doivent s'y trouver.



La liste ci-dessous vous informe sur les espèces qui y ont été observées. Les critères de nidification correspondent au code international qui se trouve dans l'Atlas fribourgeois, aux pages 8 et 9. Les informations proviennent soit de sources bibliographiques soit d'observations récentes obtenues chez différents ornithologues: Aebischer Adrian, Barbey Marcel, Beaud Michel, Beaud Pierre, Cabezas Aquilino, Cériani Michel, Nicolet Benoît, Parrat Simon-Pierre, Perroud Claude ainsi que des données du SACHEM. Cette liste est perfectible, c'est pourquoi nous attendons toutes les informations (anciennes ou récentes) susceptibles de la modifier. Elles seront prises en compte dans notre dossier Vanil Noir (prière de mentionner: "dossier Vanil Noir").

Michel Beaud

Liste des oiseaux observés dans la région du Vanil Noir

Milan noir	passage
Gypaète barbu	observations récentes
Autour des palombes	possible
Epervier d'Europe	certain
Buse variable	certain
Aigle royal	certain
Faucon crécerelle	certain
Faucon pèlerin	possible
Gelinotte des bois	?
Lagopède alpin	certain
Tétras lyre	certain
Perdrix bartavelle	certain
Perdrix grise	certain
Caille des blés	certain
Pigeon ramier	probable
Coucou gris	certain
Hibou grand-duc	possible
Chouette chevêchette	certain
Chouette hulotte	probable
Hibou moyen-duc	probable
Chouette de Tengmalm	certain
Martinet noir	possible
Pic vert	probable
Pic noir	certain
Pic épeiche	certain
Pic tridactyle	certain
Alouette des champs	?
Hirondelle de rochers	probable
Hirondelle de cheminée	passage
Hirondelle de fenêtre	passage
Pipit des arbres	certain
Pipit farlouse	?
Pipit spioncelle	certain
Bergeronnette des ruisseaux	certain
Bergeronnette grise	certain
Cincla plongeur	possible
Troglodyte mignon	certain
Accenteur mouchet	certain
Accenteur alpin	certain
Rougegorge familier	certain

Rougequeue noir	certain
Rougequeue à front blanc	possible
Traquet tarier	probable
Traquet pâtre	probable
Traquet motteux	certain
Merle de roche	certain
Merle à plastron	certain
Merle noir	certain
Grive litorne	certain
Grive musicienne	certain
Grive draine	certain
Fauvette babillarde	possible
Fauvette des jardins	possible
Fauvette à tête noire	possible
Pouillot de Bonelli	possible
Pouillot véloce	possible
Roitelet huppé	certain
Roitelet triple-bandeau	possible
Mésange boréale alpestre	certain
Mésange huppée	certain
Mésange noire	certain
Mésange charbonnière	certain
Sittelle torchepot	certain
Tichodrome échelette	certain
Grimpereau des bois	certain
Pie-grièche écorcheur	certain en bordure de la zone
Geai des chênes	probable
Pie bavarde	probable
Cassenoix moucheté	certain
Chocard à bec jaune	certain
Corneille noire	certain
Grand Corbeau	certain
Niverolle des Alpes	certain
Pinson des arbres	certain
Venturon montagnard	certain
Chardonneret élégant	certain
Tarin des aulnes	probable
Linotte mélodieuse	probable
Sizerin flammé	certain
Beccroisé des sapins	probable
Bouvreuil pivoine	probable
Bruant fou	certain

Chronique ornithologique: Informations

Nous vous faisons à nouveau parvenir dans ce numéro une fiche d'observation (au milieu du fascicule) pour les personnes ne possédant pas d'ordinateur. Les autres personnes peuvent se procurer le masque que nous utilisons pour rentrer les données dans le logiciel FileMaker Pro. Vous pouvez également utiliser d'autres programmes, toute observation écrite sera prise en compte. Prière de ne pas oublier les coordonnées géographiques. Pour plus d'information se référer à la page 13 du "Tichodrome", no 1.

Les informations non munies du "STOP" pourront être communiquées soit à la Station ornithologique de Sempach soit à Nos Oiseaux.

Toute correspondance est à adresser au COF (Cercle Ornithologique de Fribourg), Case postale 96, 1707 Fribourg à l'attention de Adrian Aebischer (tél.: 037 / 43 17 16 ou 037 / 82 62 93).

**Délai pour la prochaine chronique ornithologique
(printemps-été 1994): 31 août 1994.**

Nous attendons vos observations!

Bibliographie à consulter:

Atlas des Oiseaux nicheurs du Canton de Fribourg et de la Broye vaudoise (1993) en vente au COF, prix: Fr. 60.-

Liste des oiseaux de la Suisse (1989) en vente à la Station Ornithologique de Sempach, prix: Fr. 2.50

Chronique ornithologique: automne - hiver 1993-1994

Plongeon arctique, *Gavia arctica*: 1 ind. le 14.11.93, le 26.12.93 et le 8.1.94 à Concise VD (PV). **Grèbe castagneux**, *Tachybaptus ruficollis*: 18 ind. le 14.11.93 et 25 ind. le 16.1.94 au lac de Pérolles (MB). **Grèbe à cou noir**, *Podiceps nigricollis*: 11 ind. le 8.1.94 à Concise VD (PV). **Grèbe huppé**, *Podiceps cristatus*: 43 ind. le 16.1.94 au lac de Schiffenen (EM, FB, SPP). **Grèbe jougris**, *Podiceps grisegena*: 1 ind. le 28.12.93 à Portalban et 1 ind. le 8.1.94 à Concise VD (PV). **Grand Cormoran**, *Phalacrocorax carbo*: 2 ind. le 26.9.93 à Broc (JC); 8 ind. en vol le 17.10.93 au Col de la Berra (MB); 81 ind. le 25.11.93 aux 4 dortoirs du canton (AA, JG, JP). **Grand Butor**, *Botaurus stellaris*: 1 ind. le 21.11.93 à Lentigny (PV); 1 ind. le 7.12.93 au Fanel (AA). **Cigogne noire**, *Ciconia nigra*: 1 ad. le 19.9.93 au Col de la Berra (JG, MB).

Cygne chanteur, *Cygnus cygnus*: 4 ind. le 8.1.94 au Fanel (JG). **Oie cendrée**, *Anser anser*: 151 ind. 28.12.93 à Greng (PV). **Oie rieuse**, *Anser albifrons*: 1 ind. le 28.12.93 à Greng (PV). **Oie des moissons**, *Anser fabalis*: 69 ind. le 7.12.93 au Fanel (AA). **Tadorne de Belon**, *Tadorna tadorna*: 1 ind. le 20.2.94 au lac de Schiffenen (AA). **Canard colvert**, *Anas platyrhynchos*: 176 ind. le 14.11.93 au lac de Pérolles (MB). **Sarcelle d'hiver**, *Anas crecca*: 11 ind. le 8.11.93 au lac de Seedorf (PV); 37 ind. le 14.11.93 et 50 ind. le 16.1.94 au lac de Pérolles (MB); 10 ind. le 21.11.93 à Morlon (SPP); 5 ind. le 3.1.94 à Lentigny (PV). **Canard mandarin**, *Aix galericulata*: 1 mâle et une femelle le 26.2.94 à Morat (LFB). **Fuligule milouin**, *Aythya ferina*: 45 ind. le 14.11.93 au lac de Pérolles (MB); 33 ind. le 12.12.93 à Broc (JG). **Fuligule morillon**, *Aythya fuligula*: 47 ind. le 16.1.94 au lac de Pérolles (MB). **Garrot sonneur**, *Bucephala clangula*: env. 55 ind. le 5.12.93 à Estavayer-le-Lac (PV); 2 ind. le 5.12.93 au lac de Seedorf (JC); env. 75 ind. le 28.12.93 au Fanel (PV); 1 ind. le 9.1.94 à Broc (JG). **Eider à duvet**, *Somateria mollissima*: 24 ind., dont 14 m. le 28.12.93 au Fanel (PV); 1 m. le 26.2.94 à Morat (LFB). **Macreuse noire**, *Melanitta nigra*: 1 ind. le 2.1.94 à Yverdon (PV). **Harle bièvre**, *Mergus merganser*: 21 ind. le 14.11.93 au lac de Pérolles (MB) 1 à 2 ind. du 12.12.93 au 18.1.94 à Lentigny (PV) et 44 ind. le 16.1.94 au lac de Schiffenen (EM, FB, SPP).

Bondrée apivore, *Pernis apivorus*: 5 ind. le 11.9.93 au Col de la Berra (*). **Milan royal**, *Milvus milvus*: 1 à 2 ind. du 6.10.93 au 20.2.94 à Treyvaux (JS); 1 ind. le 1.11.93 au Col de la Berra (*). **Busard Saint Martin**, *Circus cyaneus*: 1 ind. le 10.10., le 13.10., le 16.10. et le 17.10.93 au Col de la Berra (*); 1 mâle le 21.2.94 à Montagny-la-Ville (MA). **Busard cendré**, *Circus pygargus*: 3 ind. le 10.9. et 1 ind.

le 10.10.93 au Col de la Berra (*). **Busard des roseaux**, *Circus aeruginosus*: 1 ind. le 11.9., 3 ind. le 18.9., 2 ind. le 19.9. et 1 ind. le 10.10.93 au Col de la Berra (*). **Balbusard pêcheur**, *Pandion haliaetus*: 1 ind. le 29.8.93 à Villarimboud (PV); 1 ind. le 19.9.93 au Col de la Berra (JG, MB) et 1 ind. le 3.10.93 à Lentigny (PV). **Faucon hobereau**, *Falco subbuteo*: 1 ind. le 4.10., 1 ind. le 9.10. et 1 ind. le 10.10.93 au Col de la Berra (MB). **Faucon émerillon**, *Falco columbarius*: 1 ind. le 23.1.94 à St-Aubin FR (LB, RC).

Râle d'eau, *Rallus aquaticus*: 1 ind. le 8.11. et le 21.11.93 Lentigny et 2 ind. le 5.12.93 au lac de Seedorf (PV). **Vanneau huppé**, *Vanellus vanellus*: 1 ind. le 21.11.93 à Broc (EM, SPP). **Petit Gravelot**, *Charadrius dubius*: 1 ind. le 10.9.93 à Givisiez (AA). **Courlis cendré**, *Numenius arquata*: 32 ind. le 28.12.93 au Chablais de Cudrefin (PV). **Chevalier guignette**, *Actitis hypoleucos*: 1 ind. le 10.9.93 à Givisiez (AA). 1 ind. le 26.12.93 à Concise VD (PV). **Bécassine des marais**, *Gallinago gallinago*: 1 ind. du 30.10.93 au 15.3.94 à Villaraboud (CPr); 2 ind. le 7.11.93 à Villarimboud (PV); 1 ind. le 8.11.93 à Lentigny (PV); 4 ind. le 21.11. et 2 ind. le 12.12.93 à Broc (EM, JG, SPP); 5 ind. le 11.2.94 à Romont (PV). **Bécasse des bois**, *Scolopax rusticola*: 2 ind. le 12.9., 1 ind. le 19.9. et 1 ind. le 11.10.93 au Col de la Berra (MB). **Bécasseau variable**, *Calidris alpina*: 1 ind. le 10.9.93 à Givisiez (AA). **Goéland cendré**, *Larus canus*: 2 ad. et 1 imm. le 28.11.93 au lac de Seedorf (PV). **Goéland leucophée**, *Larus cachinnans*: 1 à 3 ind. du 5.9.93 au 27.2.94 au lac de Schiffenen (AA, EM, FB, SPP). **Mouette rieuse**, *Larus ridibundus*: 270 ind. le 16.1.94 au lac de Schiffenen (EM, FB, SPP).

Pigeon ramier, *Columba palumbus*: Quelques passages au Col de la Berra: 11.10.93: 160 ind.; 13.10.93: 192 ind.; 15.10.93: 20 ind.; 16.10.93: 185 ind. (MB). **Chouette chevêchette**, *Glaucidium passerinum*: 1 ind. capturé le 12.9.93 au Col de la Berra (MB); 1 femelle se tue le 22.11.93 en heurtant une vitre à Crésuz (Dsd). **Chouette de Tengmalm**, *Aegolius funereus*: 1 ind. capturé le 21.9. et le 10.10.93 (le même) au Col de la Berra; un autre le 13.10.93 (MB). **Martinet noir**, *Apus apus*: 1 ind. le 27.8.93 à Broc (JG). **Pic épeichette**, *Picooides (D.) minor*: 1 ind. le 14.11.93 à Montbovon (EB, PB); 1 ind. le 16.1.94 au lac de Pérolles (MB). **Alouette des champs**, *Alauda arvensis*: 1 ind. le 4.12.93 à Chevroux (PV). **Hirondelle de cheminée**, *Hirundo rustica*: 2 ind. le 12.11.93 au Haras fédéral, Avenches (CC). **Pipit spioncelle**, *Anthus spinoletta*: env. 50 ind. le 5.12.93 à Chénens-Village (PV); env. 20 ind. le 10.1.94 à Corcelles-près-Payerne (MA); un dortoir dans les roseaux le 16.1.94 au lac de Pérolles (MB). **Bergeronnette grise**, *Motacilla alba*: 1 ind. le 5.12.93 à Chevroux, qqs. ind. le 8.1. et le 10.1.94 à Yverdon et

1 ind. le 9.1.94 à Chénens-Village (PV); 1 ind. le 15.1.94 à Montbrelloz (LB). **Bergeronnette des ruisseaux**, *Motacilla cinerea*: 2 ind. le 15.1.94 à Montbovon (PB). **Accenteur mouchet**, *Prunella modularis*: 1 ind. le 28.12.93 au lac de Niederried (PV). **Accenteur alpin**, *Prunella collaris*: 2 ind. le 18.12.93 à Alterswil, le long de la Singine (PG); 17 ind. à la Case d'Allières, Montbovon le 6.2.94 (CP). **Pie-grièche grise**, *Lanius excubitor*: 1 ind. le 21.2.94 à Corcelles-près-Payerne (MA). **Pie-grièche écorcheur**, *Lanius collurio*: 1 juv. le 6.9.93 à Villarimboud (PV). **Cassenoix moucheté**, *Nucifraga caryocatactes*: 1 ind. à Riaz le 24.9.93 (JG). **Chocard à bec jaune**, *Pyrrhocorax graculus*: premiers ind. à Bulle le 29.9.93; 200 ind. à Bulle le 31.12.93 (CP).

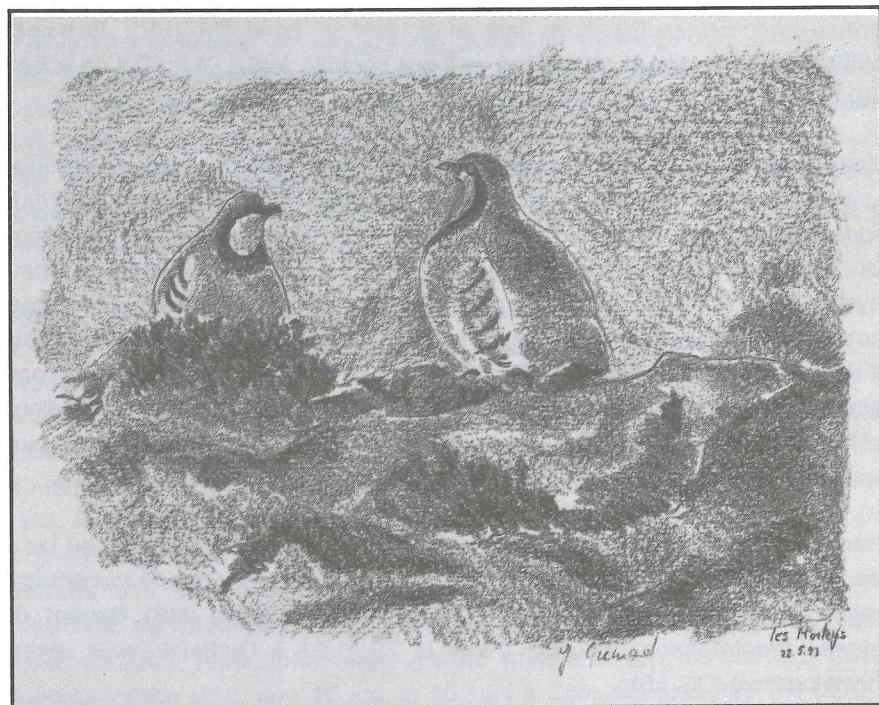
Rougequeue noir, *Phoenicurus ochruros*: 1 ind. le 29.1.93 à Salavaux (LB). **Rougequeue à front blanc**, *Phoenicurus phoenicurus*: 1 ind. le 6.10.93 à Chénens et 1 ind. le 7.10.93 à Romont (PV). **Traquet tarier**, *Saxicola rubetra*: 1 ind. le 9.10.93 à Düdingen (AA). **Traquet motteux**, *Oenanthe oenanthe*: 1 ind. le 4.10.93 à Lentigny (PV). **Grive mauvis**, *Turdus iliacus*: 1 ind. le 12.11.93 à Montagny-les-Monts et 1 ind. le 8.1.94 à Yverdon (PV). **Grive musicienne**, *Turdus philomelos*: Quelques ind. le 5.12.93 à Forel FR (PV). **Fauvette babillarde**, *Sylvia curruca*: 1 ind. âgé de 2 ans contrôlé le 5.9.93 au Col de la Berra (MB).

Mésange noire, *Parus ater*: Col de la Berra; invasion: 1174 ind. capturés (!) durant la saison dont 331 ind. le 12.9.93 (MB). **Mésange à longue queue**, *Aegithalos caudatus*: 9 ind. le 1.11.93 au Col de la Berra (MB); 15 ind. le 16.1.94 à Düdingen (AA). **Mésange rémiz**, *Remiz pendulinus*: 1 ind. le 6.11.93 à l'Etang de Chauv, Payerne et le 7.11.93 à Villarimboud (PV). **Tichodrome échelette**, *Tichodroma muraria*: peu d'observations cet hiver; 1 ind. le 25.2.94 au Pont de Pérolles, Fribourg (LFB) et 1 ind. le 5.3.94 près de Zumholz, le long de la Singine (MB). **Etourneau sansonnet**, *Sturnus vulgaris*: au moins 3000 ind. en vol le 10.10.93 à Düdingen (AA). **Martin roselin**, *Sturnus roseus*: 1 ind. capturé le 5.11.93 à Payerne (sous réserve d'homologation) (JJ, GRBO).

Chardonneret élégant, *Carduelis carduelis*: quelques ind. le 21.11.93 au lac de Seedorf (JC) et le 3.12.93 à Lentigny (PV). **Pinson du Nord**, *Fringilla montifringilla*: Premier en migration entendu le 4.10.93 au Col de la Berra (MB). **Bruant des neiges**, *Plectrophenax nivalis*: 1 ind. le 28.11.93 à Cudrefin (sous réserve d'homologation) (CC, LB).

OBSERVATEURS: **AA:** Adrian Aebischer; **CC:** Charly Corminboeuf; **CP:** Claude Perroud; **CPr:** Christian Piller; **Dsd:** Danielle Schmid; **EB:** Eliane Beaud; **EM:** Eve Mollard; **FB:** Franz Bättig; **GBRO:** Groupe Broyard de Recherches Ornithologiques; **LFB:** Louis-Félix Bersier; **LB:** Laurent Broch; **JC:** José Collaud; **JG:** Jérôme Gremaud; **JJ:** Jacques Jeanmonod; **JP:** Jacques Perritaz; **JS:** Jacques Sciboz; **MA:** Markus Anken; **MB:** Michel Beaud; **PB:** Pierre Beaud; **PG:** Pascal Grand; **PR:** Pascal Rapin; **PV:** Philippe Vuillemier; **RC:** Romain Cantin; **SPP:** Simon-Pierre Parrat; *: divers observateurs, camp de baguement à la Berra.

Dans la dernière chronique nous avons oublié de mentionner quelques fois le nom des observateurs (GBRO, LB, MB, PR), encore toutes nos excuses.



Bulletin d'inscription pour l'excursion des 2-3 juillet 1994

à adresser au plus vite et jusqu'au 15 juin à: Jacques Jeanmonod, Route d'Yverdon 50, 1530 Payerne. Téléphone (en cas de renvoi): 037 / 61'37'86

Je m'inscris à la sortie des 2 et 3 juillet au "Creux-du-Van"

Nom: Prénom:

Adresse:

NPA:Localité:

No de téléphone (en cas de renvoi):

Nombre de participants:

Signature:

Souper au choix: jambon et gratin fondue

Bulletin d'inscription pour l'excursion du 11 décembre 1994

à adresser jusqu'au 6 décembre prochain au Cercle ornithologique, case postale 96, 1707 Fribourg

Je m'inscris à la sortie du 11 décembre: "Les oiseaux hivernants du Fanel"

Nom: Prénom:

Adresse:

NPA:Localité:

No de téléphone (en cas de renvoi):

Nombre de participants:

Signature: